

Séance du 20 octobre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, MM. Soroste, Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjointes ; MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Lacassagne ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Langlois à M. Esmieu ; M. Lalanne à M. Escapil-Inchauspé ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Bensoussan à M. Boutonnet ; Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet

M. Arcouet présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **REGIE DES EAUX** - Audits internes dans le cadre de la certification ISO 9001 – Prise en charge des frais de l'intervenant.

Dans le cadre de sa certification ISO 9001, la Régie des Eaux prévoit d'organiser des audits internes sur l'ensemble de ses processus au cours de la période des trois années de certification. Ces audits sont l'occasion d'approfondir le fonctionnement de l'organisation et de détecter les pistes de progrès.

Jusqu'à présent, les audits internes ont été réalisés par des intervenants spécialisés. Considérant que le système de management est désormais mature, il est envisagé d'organiser des audits croisés avec d'autres structures du même type, ce qui a pour avantage d'enrichir l'analyse par un plus grand partage d'expériences.

C'est ainsi que M. Florent Boursier, responsable qualité de la RESE (Syndicat des Eaux de la Charente Maritime regroupant 355 communes dont le siège se situe à Saintes et employant 150 agents), s'est proposé d'intervenir gratuitement pour 3 jours distincts répartis sur les exercices 2016, 2017 et 2018, en contrepartie d'une intervention du directeur de la Régie pour le même volume horaire.

Considérant que les interventions sont réalisées à titre gracieux, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration à l'intéressé sur présentation de justificatifs.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial